

SOMMAIRE

Une : Droits et libertés – Point sur la réforme des retraites / 80^{ème} anniversaire du Conseil National de la Résistance **p.2**
/ France travail : un nouveau projet technocratique et dangereux **p.3** / Tract : « Nous ne tournons pas la page ! » **p.4**

l'agenda



CEF

Le 13 juin 2023

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de la FNIC CGT

Le 5 septembre 2023

Réunions paritaires à venir

07/06	Plasturgie : CPNE
08/06	Caoutchouc : CPPNI
09/06	LBM : CPPNI
14/06	Industrie Pharma : JURY CQP
14/06	LBM : AG
14/06	Répartition Pharma : CPS
14/06	Pétrole : CPPNI
14/06	Caoutchouc : CPPNI
14/06	Répartition Pharma : CPS AO
21/06	Fabrication pharma à façon : CSP
22/06	Industrie pharma : CPPNI
28/06	Chimie : CPPNI
28/06	Collectif IHS
29/06	Plasturgie : CCPME

Droits et libertés

Mandat de délégué syndical

Dans son arrêt du 19 avril 2023, n° 500 (Pourvoi n° 21-23.348), la Cour de cassation précise que la renonciation au droit d'être désigné en qualité de délégué syndical d'un salarié qui a obtenu au moins 10 % des suffrages exprimés au premier tour des dernières élections au comité social et économique, n'a pas un caractère définitif.

En conséquence, au cours du même cycle électoral, une organisation syndicale peut désigner comme délégué syndical un salarié qui avait auparavant renoncé à ce droit, dès lors que le salarié aura manifesté son souhait d'être désigné en cette qualité.

Pour rappel, une organisation syndicale peut désigner un adhérent comme délégué syndical, dès lors que l'ensemble des candidats au comité social et économique ont au préalable renoncé à être désignés en qualité de délégués syndicaux.

Les chiffres

10 % des salariés gagnent moins de 1 366 €/mois. Les 10 % les mieux payés gagnent au moins 4 010 €, soit trois fois plus. Et 1 % des plus hauts salaires touche plus de 9 600 €.

Point sur la réforme des retraites

Comme l'a montré de façon très claire le Conseil d'Orientation des Retraites (COR), notre système était excédentaire de près de 900 millions d'€ en 2021 et devrait dégager un excédent de 3,2 milliards d'euros en 2022.

■ Les points essentiels de la réforme des retraites :

- Report de l'âge légal de départ à la retraite de 62 à 64 ans pour tous les actifs « indépendants, salariés, et fonctionnaires » à raison de 3 mois chaque année jusqu'en 2030 ;
- Accélération des mesures Touraine : 43 ans de cotisations seront requis dès la génération 1968 ;
- Suppression des régimes spéciaux pour les nouveaux embauchés au 1^{er} septembre 2023 ;
- Minimum de pension pour une carrière complète qui ne sera pas relevé à 1200 euros ;

Le dispositif carrière longue est partiellement remis en cause : la pénibilité est de moins en moins compensée par des départs anticipés.

Le report de l'âge s'effectuera selon un calendrier de 3 mois par an. Le report à 63 ans sera donc effectif au 1^{er} janvier 2026.

Exemple : une travailleuse née en 1964 et qui pouvait partir à 62 ans devra, avec cette réforme, partir à 63 ans au 1^{er} janvier 2027.

Alors que l'opinion publique soutient la mobilisation comme au premier jour, Macron voudrait passer à autre chose. C'est hors de question, nous ne zapperons pas ! 64 ans c'est toujours NON ! Face à tant d'obstination, la mobilisation doit continuer !

Pour la FNIC-CGT c'est toujours 60 ans, 55 ans pour les travaux pénibles, le montant de la pension doit être de 75 % du salaire, calculé sur les 10 meilleures années et doit être revalorisé comme les salaires et non sur les prix.

Actualité fédérale

27 MAI 2023 : 80^{ème} ANNIVERSAIRE du **CONSEIL NATIONAL DE LA RÉSISTANCE**



■ Le CNR façon Macron (Conseil National de la Refondation) est une escroquerie, l'appropriation et le détournement d'une réalisation révolutionnaire, préparée par des militants risquant leur vie à chaque instant, et le sachant, passant outre leurs différences d'appréciation politique pour préparer un programme non pas utopique mais extrêmement réaliste : Les Jours Heureux.

Dès l'armistice demandé par le maréchal Pétain, des appels à la résistance ont été lancés par Charles Tillon (PCF clandestin), depuis Bordeaux, le 17 juin 1940 (« Peuple des usines, des champs, des magasins et des bureaux, commerçants, artisans et intellectuels, soldats, marins, aviateurs encore sous les armes, unissez-vous dans l'action »), par le général de Gaulle depuis Londres le 18 juin (appel à tous les militaires, ingénieurs ou ouvriers français spécialistes de l'armement qui se trouvent en territoire britannique à se mettre en rapport avec lui pour continuer le combat contre l'Allemagne).

Ces mouvements, à l'exception des Francs-Tireurs et Partisans (fondés par le PCF), sont mal organisés, peu coordonnés entre eux. De Gaulle, voulant réduire l'importance des communistes dans la Résistance, charge Jean Moulin, préfet refusant la collaboration avec l'Allemagne, de les unifier.

C'est le 27 mai 1943 que se réunit pour la première fois le Conseil National de la Résistance, composé de représentants des huit grands mouvements de résistance, des deux grands syndicats d'avant-guerre, CFTC et CGT, des six principaux partis d'avant-guerre, PCF, SFIO (socialistes), démocratie chrétienne, droite modérée laïque, droite catholique conservatrice. Jean Moulin en est le président. Dénoncé et arrêté quelques jours plus tard, Jean Moulin est torturé par le SS Klaus Barbie, il meurt sans avoir donné aucun nom et le CNR peut donc continuer ses travaux. Plusieurs de ses membres seront arrêtés, déportés, fusillés.

■ Le programme **Les Jours Heureux** (nom que porte la première édition clandestine le 24 mars 1944) comprend deux parties :

- Un plan d'action immédiate dans le but de « développer la lutte pour participer à la libération et à la victoire ». Des comités de villes, de villages, d'entreprises sont créés pour faire « participer de façon effective tous les Français à la lutte contre l'ennemi et ses agents de Vichy ».
- Les mesures à appliquer dès la libération du territoire, comme le châtimement des traîtres ou le retour de la liberté de la presse mais aussi :

- **L'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie.**

- **La reconstitution d'un syndicalisme indépendant doté de larges pouvoirs.**



- **Un plan complet de Sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat.**

- **L'élévation et la sécurité du niveau de vie des travailleurs de la terre.**

- **La possibilité effective pour tous les enfants de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée, quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises.**

Les grands capitalistes, un temps muselés du fait de leur collaboration avec les nazis et le régime de Pétain, ont vite retrouvé leur position et leur pouvoir. Ils ont démantelé, une à une, toutes les avancées contenues dans le programme du CNR, comme le recommandait Denis Kessler, vice-président du MEDEF. **Il leur reste toute la protection sociale à finir de détruire, Macron s'en charge comme il se charge de finir de casser l'éducation publique et l'agriculture. Son CNR, Conseil National de la Refondation, dont la santé et l'école sont des sujets majeurs, est mortifère. Opposons-lui notre CNR, celui du progrès, de l'émancipation, de la vie !**

Mobilisons-nous !

- ⇒ contre la « réforme » des retraites,
- ⇒ la casse de la Sécurité sociale,
- ⇒ tous les reculs sociétaux, orchestrés par Macron et son gouvernement !

■ Communiqué de presse de la CGT du 20/04/2023

FRANCE TRAVAIL : UN NOUVEAU PROJET TECHNOCRATIQUE ET DANGEREUX !

■ LE « HAUT-COMMISSAIRE À L'EMPLOI » A PRÉSENTÉ LE RAPPORT PRÉFIGURANT FRANCE TRAVAIL, APRÈS PLUSIEURS MOIS D'ATERMOIEMENTS EN PLEINE BATAILLE SUR LA RÉFORME DES RETRAITES.

La CGT, comme toutes les organisations syndicales, a boycotté la remise du rapport, dont le résultat est une nouvelle illustration de la pseudo négociation que mène ce gouvernement.

Malgré des dizaines de réunions mélangeant les questions stratégiques et opérationnelles de façon à noyer les contestations et propositions alternatives, le gouvernement construit un monstre : Pôle Emploi se transformerait en France Travail. Cette structure absorberait les missions locales pour l'emploi des jeunes et Cap Emploi qui reçoit les travailleuses et les travailleurs en situation de handicap.

Elle piloterait tous les dispositifs des personnes en recherche d'emploi, y compris pour les cadres (APEC) et pour l'accès à la formation. Au mépris de la proximité affichée et de la difficulté d'accès au numérique pour nombre de personnes vulnérables, une plateforme numérique géante accueillerait toute personne privée d'emploi. Les allocataires du RSA seront particulièrement ciblés, alors que seuls 40 % d'entre elles et eux sont inscrits à Pôle Emploi actuellement. En s'appuyant sur les 18 « expérimentations » entamées sur autant de territoires, les personnes au RSA devront être « remobilisées » par 15 à 20 heures d'activité hebdomadaires : aidées ou forcées à travailler gratuitement ? Sous peine de sanctions et de

pertes de leur seul revenu ? Au profit de qui, de quelles entreprises ? Nous sommes loin du grand service public de l'emploi que revendique la CGT !

Il est ainsi prévu de privilégier le recours à des prestataires privés, telles les sociétés d'intérim qui se positionnent depuis des mois pour organiser des suivis clefs en main de demandeurs d'emploi, entièrement à leur contrôle. En face de l'ambition de suivre 100 % des demandeurs d'emploi et 100 % des besoins des entreprises, le flou demeure sur les moyens nécessaires, grosse inconnue qui laisse présager de nouvelles ponctions sur la collecte des cotisations destinées à financer les allocations chômage, voire la disparition de l'Unedic. Bref, une méthode de passage en force habillée en concertation de façade, un cauchemar technocratique géant, une menace de contrôle social et de suppression du RSA pour beaucoup, dans la droite ligne du saccage des allocations chômage.

La remise en cause des moyens du service public se poursuit, ainsi que la mise à l'écart des organisations représentatives dans la « gouvernance ».

La CGT dénonce

un projet dangereux qui ne répond en rien aux besoins des travailleuses et travailleurs privés d'emploi et aux situations sociales les plus dures.

La CGT revendique,

au contraire, la remise en place d'une Sécurité sociale, comme le prévoyait le GNR, gérée par un service public de proximité, dirigée par les travailleuses et travailleurs, eux-mêmes.

p.4 Tract "clefs en main" à diffuser massivement



NOUS NE TOURNONS PAS LA PAGE !

La réforme des retraites a été entérinée : elle est passée malgré une mobilisation d'une ampleur inédite depuis des années. Elle s'est traduite par de nombreuses grèves et manifestations comptant jusqu'à 3,5 millions de salariés et de jeunes dans les rues.

Malgré le rejet massif de cette réforme, le gouvernement a choisi d'entraîner les travailleurs dans la voie d'une retraite qui se traduira par la pauvreté et la précarité. En augmentant le nombre d'annuités nécessaire pour une retraite à taux plein et en fixant un âge minimum de départ, le gouvernement pousse les travailleurs les plus précaires, les femmes, à toucher des retraites de misère. Cette réforme n'était pas nécessaire. Si un déficit était prévisible à plus ou moins long terme, des solutions évidentes, telles qu'augmenter les salaires, payer les femmes autant que les hommes, lever les exonérations et crédits d'impôts en tout genre faits au grand patronat, auraient permis de le résoudre.

À l'heure où les débats sur le nombre de morts au travail en France mettent notre pays en position de championne européenne avec 3,5 morts pour 100 000 habitants soit plus de 800 morts par an, ce taux étant de 1/100000 en Allemagne, le gouvernement et le patronat ont clairement affiché l'avenir qu'ils projettent pour le monde du travail. Et nous, en face, quelle riposte sommes-nous prêts à organiser ?

L'intersyndicale a créé l'illusion d'une contre-attaque organisée de l'ensemble du monde du travail face à l'offensive du gouvernement. Naturellement que la réponse aux attaques du patronat ne peut se faire que

via l'union des travailleurs et des futurs travailleurs que sont les étudiants sur des ordres de mobilisation de la part des syndicats qui sont clairs et qui ont du sens. L'histoire nous a appris que **la seule chose qui peut faire reculer le patronat et le gouvernement c'est une mobilisation générale** qui bloque l'économie et non des appels à la grève une fois de temps en temps, qui désarment les travailleurs prêts à se mobiliser et les conduit dans l'impasse de la défaite. Le morcellement de la riposte du monde du travail créé par une intersyndicale à la remorque de la CFDT, les illusions en un référendum, en des recours parlementaires ou constitutionnels dans un système géré en fonction des intérêts du grand patronat en des rencontres entre le gouvernement et les responsables syndicaux qui, enfin, feraient prendre conscience aux marionnettes du CAC40 que leurs réformes ne vont pas dans l'intérêt général, ne doivent pas désamorcer l'élan créé par la mobilisation que nous vivons depuis le début de cette année.

Devant un gouvernement qui a peur des «casserolades», à tel point qu'il interdit les manifestations, qui utilise la violence contre des grévistes sur les piquets de grève et envoie une syndicaliste CGT de Vert Baudet à l'hôpital :

CONTINUONS à nous organiser autour des augmentations de salaires, coordonnons nos luttes,

IMPOSONS le rapport de force qui permettra de faire annuler la réforme sur les retraites et imposera une retraite à 60 ans pour tous,

EXIGEONS l'échelle mobile des salaires et des salaires dignes pour tous,

BATTONS-NOUS pour la réduction du temps de travail à 32h.

Utilisons la date du 6 juin

pour montrer notre détermination à ne rien lâcher : NOUS NE TOURNONS PAS LA PAGE, NOUS SOMMES TOUJOURS LÀ !